



AVIS

Résultats de l'épreuve écrite du concours d'accès aux Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé, cycle de la Licence, session du 22 juillet 2018.

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes principales ci-jointes, qu'ils sont convoqués pour passer le test d'aptitude du concours, **les 04, 05 et 06 septembre 2018 à 09 heures du matin**, aux instituts où ils ont effectué leur inscription.

Les candidats admis pour passer le test d'aptitude doivent être munis des pièces suivantes :

- Le formulaire de préinscription.
- La carte nationale d'identité.
- Une copie légalisée du diplôme du baccalauréat.
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, délivré par l'académie.

Les lieux et le planning du déroulement du test d'aptitude seront affichés au niveau des instituts lieu du déroulement de ce test.

Cet avis tient lieu de convocation.

N.B. Les candidats des listes d'attente seront convoqués, par avis publié sur les sites www.sante.gov.ma et ispits.sante.gov.ma pour remplacer, selon l'ordre de mérite, les places vacantes des candidats non inscrits, et ce en séance plénière les 20 et 21 septembre 2018 au niveau des ISPITS. *af ac*

Pour le Ministre de la Santé
et par Délégation
Le Secrétaire Général
Pr. Hicham NEJMI

